



LEULINGHEN BERNES
62250

Tél. : 03.21.92.85.37

Mél : mairie@leulinghenbernes.com

COMPTE RENDU DE REUNION Du Conseil Municipal

LEULINGHEN-BERNES
12 avril 2023

Convocation du 29 mars 2023

Séance du 12 avril 2023 à 19 heures.

Tous les Conseillers présents sauf MM Jérémy LAMBERT, absent excusé et Steeve PECRIAUX, présent à partir de 19h53

La séance ouverte, Monsieur le Président désigne Monsieur Franck MENUGE, Adjoint au Maire, comme secrétaire de séance, qui donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion adopté à l'unanimité.

Puis Monsieur Franck MENUGE donne lecture de l'ordre du jour, à savoir :

- Approbation du dernier compte rendu
- Compte Administratif Le Canet
- Clôture du budget le Canet
- Compte Administratif Budget Principal et Compte de Gestion 2022, affectation du résultat
- Vote des Taux
- Subventions aux associations
- Budget Primitif principal 2023
- Plan prévisionnel réfection voirie et demandes de subventions

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée pour ajouter la question suivante :

- Taxe d'aménagement - rehaussement de la valeur des aires de stationnement

I APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT

A l'unanimité, le compte rendu de la réunion en date du 21 décembre 2022 est adopté

Compte Administratif et Compte de Gestion 2022 LE CANET

Monsieur le Maire expose,

Après avoir distribué à chaque membre une copie du Compte Administratif et du Compte de Gestion, celui-ci expose à l'assemblée les opérations effectuées sur le Compte Administratif, précisant que ce sont les mêmes écritures que le compte de gestion.

	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépense ou déficit	recettes ou excédent	dépense ou déficit	recettes ou excédent	dépense ou déficit	recettes ou excédent
résultats reportés 2021	53 950.76			236 984.15		
part affectée à l'investissement						
opérations de l'année 2022				62 499.99		
totaux	53 950.76			299 484.14		
résultat de clôture	53 950.76					
	excédent de financement			299 484.14		
	RAR dépense					
	RAR recettes					
	Excédent total			299 484.14		

1 - Constaté les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle ni observation ni réserve.

2 - Reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

3 - Arrêter les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euros,

APPROUVE le Compte Administratif 2022

A 07 voix POUR (sortie de Monsieur le Maire)

APPROUVE le Compte de Gestion 2022, à l'unanimité des membres présents

CLÔTURE DU BUDGET LE CANET

Monsieur le Maire expose,

Le budget annexe est clôturé dès lors que l'intégralité des terrains a été vendue et qu'il n'y a donc plus de stock. Le résultat de clôture du budget annexe Le Canet sera reversé au budget principal. Soit un excédent de 245 533.38 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Autorise le Monsieur le Maire à clôturer le Budget Annexe LE CANET

**Compte Administratif 2022 - Compte de Gestion 2022 et affectation du résultat
COMMUNE**

Monsieur le Maire expose,

Après avoir distribué à chaque membre une copie du Compte Administratif et du Compte de Gestion. Celui-ci expose à l'assemblée les opérations effectuées sur le Compte Administratif, précisant que ce sont les mêmes écritures que le compte de gestion.

	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépense ou déficit	recettes ou excédent	dépense ou déficit	recettes ou excédent	dépense ou déficit	recettes ou excédent
résultats reportés 2021		58 462.37	78 410.84		78 410.84	58 462.37
Intégration résultat clôture CCAS		3 137.34				
opérations de l'année 2022	510 276.35	564 898.33	120 132.79	120 786.31	630 409.14	685 684.64
totaux	510 276.35	626 498.04	198 543.63	120 786.31	708 819.98	744 147.01
résultat de clôture		116 221.69	77 757.32		77 757.32	116 221.69
	besoin de financement		77 757.32			
	RAR dépense					
	RAR recettes					
	besoin total		77 757.32			

1 - Constaté les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle ni observation ni réserve.

2 - Reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

3 - Arrêter les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euros,

4- Il est proposé d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :
 au compte 1068 77 757.32 € en recettes d'investissement
 au compte 002 38 464.37 € en recettes de fonctionnement

APPROUVE le Compte Administratif 2022

A 07 voix pour (sortie de Monsieur le Maire)

APPROUVE l'affectation de résultat présenté
APPROUVE le Compte de Gestion 2022, à l'unanimité des membres présents

Vote des taux 2023

Monsieur le Maire expose,

Comme chaque année, il convient de voter les taux d'impôts directs. L'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 a supprimé de manière progressive la taxe d'habitation sur les résidences principales entre 2020 et 2022. La taxe d'habitation a été maintenue sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. A compter de 2023, les communes retrouvent le pouvoir de taux sur la taxe d'habitation. Afin d'équilibrer le budget, le Conseil Municipal vote les taux pour 2023

	2023
Taxe sur foncier bâti :	47.58 %
Taxe sur foncier non bâti :	54.30 %
Taxe d'habitation	28.82 %
CFE :	28.51 %

Monsieur le Maire précise qu'à l'heure actuelle 120 000.00 € sont destinés aux remboursements d'emprunts pour l'école. Un des emprunts, soit 100 000.00 € se termine au 31 décembre 2027.

A l'UNANIMITE des membres présents, le Conseil Municipal
APPROUVE la proposition concernant les taux des impôts directs pour 2023
Arrivée de Monsieur Steeve PECRIAUX

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 COMMUNAL

Monsieur le Maire propose un budget primitif ci-dessous :

Section de fonctionnement équilibré	
Dépenses et en Recettes pour un total de	631 345.69 €
Section d'investissement :	
Dépenses et en Recettes pour un total de	184 895.32 €
Total Budget Principal	816 241.01 €

A l'UNANIMITE des membres présents, le Conseil Municipal

APPROUVE le Budget Primitif, tel qu'il est présenté,

CONSTATE l'équilibre des deux sections

PROJET VOIRIE

Monsieur le Maire expose,

Pour des raisons de sécurité, il est urgent de prévoir la réfection de la rue de l'Europe qui est très dégradée. 3 devis ont été reçus par la mairie et l'entreprise RAMERY est retenue. Il convient d'approuver le plan prévisionnel de financement, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires pour la réalisation de ce projet,

et de l'autoriser à solliciter l'Etat, le Conseil Départemental, suivant le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT
		FARDA 40 %	13 910.00 €
Travaux	34 774.00 €	DETR 25%	8 694.00 €
		TOTAL SUBVENTIONS	22 604.00 €
	FONDS PROPRES COMMUNE		12 170.00 €
TOTAL	34 774.00 €		34 774.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le plan prévisionnel de financement,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires pour la réalisation de ce projet,

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose de verser les subventions aux associations comme ci-dessous :

Associations des jeunes	2 000.00
Association loisirs 3 ^{ème} âge	2 000.00
Comité ACPG CATM Wissant	100.00
Comité d'entreprise DES	200.00
GIC des 2 caps	153.00
Institut Pasteur	52.00
Ligue contre le cancer	123.00
Paroisse St Martin	610.00
Restau du cœur	200.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à verser les subventions ci-dessus

Il est demandé de délibérer lors du prochain Conseil Municipal, sur une subvention supplémentaire pour l'Institut Pasteur de 148.00 € et 77 euros pour la ligue contre le Cancer

INFORMATIONS

- « Petit déjeuner » du 1^{er} mai
- Nettoyage de printemps, le samedi 20 mai 2023. Une information sur cette opération sera prochainement communiquée
- Achat d'un déshumidificateur pour l'Eglise

Séance close à 22 heures et 30 minutes

Le Maire,

Jacques FASQUEL